

ABONNEMENT

Saumur: Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste: Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

De droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

SAUMUR, 2 DÉCEMBRE 1886

BULLETIN

Les républicains ne cessent de nous parler de l'égalité de tous les citoyens devant les charges militaires; ils ont élevé l'obligation du service pour tous à la hauteur d'un dogme. Mais autre est la théorie, autre la pratique.

M. Keller a critiqué hier à la Chambre une économie de 6 millions opérée dans le chapitre 44 du ministère de la guerre (solde des corps de troupe).

Il a montré nos effectifs sur le pied de paix réduits à 70 hommes par compagnie, alors que les effectifs allemands sont de 135 hommes.

Il a dénoncé de nombreux renvois d'hommes par anticipation, l'exagération du nombre des congés, des économies réalisées sur les journées, lesquelles n'ont pas été moindres de 40.000 dans une seule période.

Il s'est élevé enfin contre la faculté, laissée au ministre de la guerre, de diminuer ou d'augmenter à son gré les effectifs.

Aux patriotiques objurgations du député de Belfort, la Chambre a répondu en refusant de rétablir au chapitre 44 les 6 millions supprimés. Deux voix seulement ont été levées à son amendement.

La Droite elle-même a abandonné M. Keller. L'assemblée presque tout entière a eu l'avis qu'il fallait laisser à M. Boulanger le droit d'augmenter ou de diminuer selon son caprice les effectifs de l'armée. Conscience touchante dont plus d'un conservateur aura à se repentir.

Qu'arrivera-t-il? Il arrivera que les jeunes soldats, recommandés à M. Boulanger par les députés de la Gauche, seront renvoyés par anticipation dans leurs foyers ou obtiendront des congés plus ou moins longs; tandis qu'on ne tiendra systématiquement aucun compte des recommandations des députés de la Droite.

Lorsque les électeurs seront bien persuadés

que les représentants républicains peuvent seuls apporter quelque allègement aux charges militaires qui pèsent sur leurs fils, on verra comment ils voteront.

Au point de vue électoral aussi bien qu'au point de vue patriotique, l'amendement de l'honorable M. Keller méritait un meilleur accueil de la part de la Droite.

M. le colonel de Plazanet développe un amendement tendant à supprimer le crédit de 140.000 francs affecté au cercle militaire de Paris. Ce n'est pas à l'État, c'est à ceux qui fondent un cercle que doivent incomber la responsabilité des dépenses.

M. Boulanger donne des explications sur les origines, le but et le fonctionnement du cercle et il invite la Chambre à voter un crédit destiné à assurer son existence.

M. Paul de Cassagnac annonce qu'il votera le crédit pour témoigner de son attachement à l'armée, mais il veut espérer que ce crédit sera le dernier.

M. de Plazanet déclare retirer son amendement.

Les derniers articles du budget de la guerre sont adoptés.

Chronique générale.

LA FRANCE, L'ANGLETERRE ET LA QUESTION D'ÉGYPTÉ

Les journaux anglais ne sont pas contents des déclarations de M. de Freycinet relatives aux affaires d'Égypte.

La Pall Mall Gazette dit:

« Il en ressort que l'Angleterre se trouve seule en face de la question égyptienne et qu'elle est prévenue que l'annexion de l'Égypte signifierait: Guerre avec la France.

« Il va sans dire, ajoute la feuille anglaise, que nous ne voulons pas annexer l'Égypte, nous voulons seulement la placer sous notre contrôle.

« Quant à rendre seulement ce pays à lui-même, M. de Freycinet sait très bien qu'il ne saurait en être question. Il veut, non que l'Égypte soit rendue à elle-même,

mais que l'on rende au consul général français son ancienne situation.

« Cela est également impossible.

« Nous sommes très disposés à discuter la question de l'avenir de l'Égypte et à désavouer de nouveau toute intention d'annexion, mais si M. de Freycinet veut dire que l'heure est venue de renoncer à notre légitime prépondérance dans la vallée du Nil, prépondérance basée sur les sacrifices faits depuis quatre ans et sur la prédominance reconnue de nos intérêts dans la route du canal de Suez, il faut lui déclarer respectueusement que sa montre retarde. »

La Saint-James Gazette conseille au gouvernement de faire tout le possible pour hâter la solution complète de la question orientale.

Le Globe dit que la seule réponse possible à faire à la mise en demeure indirecte adressée par M. de Freycinet à l'Angleterre est celle-ci:

« Nous y sommes, nous y resterons jusqu'au jour où nous aurons pleinement atteint notre but. »

Tous les autres journaux tiennent un langage analogue. On voit que si l'on parle à Londres d'évacuer l'Égypte, on ne croit pas un mot de ce que l'on dit.

L'ALLEMAGNE ET LA QUESTION D'ÉGYPTÉ

On mande de Berlin à la République française:

« La nouvelle, publiée par certains journaux anglais, que l'Allemagne s'est prononcée pour l'Angleterre contre la France dans la question égyptienne, est fautive de tous points.

« Le seul fait que la France ne pourrait en Égypte aucun avantage particulier et qu'elle défend les intérêts collectifs de l'Europe enlève toute vraisemblance à l'attitude qu'on prête inconsidérément à M. de Bismarck.

« La vérité est qu'au mois de mai dernier le chancelier avait paru se désintéresser de la question égyptienne.

« Aujourd'hui, au contraire, il reconnaît la nécessité d'une prompt solution, mais il est d'avis que c'est la France qui doit négocier à ce sujet avec l'Angleterre, puisqu'elle a dans la Vallée du Nil les intérêts les plus considérables.

« L'Allemagne est prête à accepter l'arrangement qui sera intervenu entre les cabinets de Paris et de Londres. »

LES SCANDALES DE MARSEILLE

Plusieurs conseillers municipaux de la ville de Marseille viennent d'être condamnés par la cour d'assises à la dégradation civique.

Quels étaient ces hommes?

Des favoris politiques du jour, des serviteurs attirés du gouvernement, en un mot, la fine fleur de l'opportunisme, les grands électeurs du département des Bouches-du-Rhône.

Leur crédit auprès du gouvernement, mesuré d'après leurs influents services, était sans limites. Et pour les mieux désigner, à l'admiration de leurs concitoyens, ce gouvernement les avait décorés de la croix de la Légion-d'Honneur.

Ces hommes viennent d'être déclarés infâmes par le jury. Un jugement solennel leur arrache cette croix que des mains complaisantes avaient attachée sur leur poitrine.

Qu'avaient-ils fait? Presque rien. Ils avaient trafiqué de leur influence de conseillers municipaux. Ils avaient profité de leur situation pour s'enrichir aux dépens des intérêts de la municipalité. Ils s'étaient fait offrir des pots de vin. Corruption, concussion, prévarication, tout y est.

Non-seulement l'arrêt leur ôte leur croix, mais ils sont privés de tous droits civils et politiques. Cette condamnation est méritée... Mais il y a eu, dans la plaidoirie d'un de leurs défenseurs une apostrophe qu'il est utile de répéter:

« Les plus grands coupables, a dit M. Theuret, ne sont pas devant le jury; si nous n'étions pas en République, nous pourrions

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET TERRIBLE

MÉMOIRES D'UN CAISSIER

Par Adolphe BELOT

Première Partie

LE CAISSIER

En même temps une lourde main s'abaissait sur mon bras et l'étreignait.

« A cette voix, à ce contact inattendu, le malheureux fit un bond de surprise et de terreur. Puis il se mit à trembler de tout son corps; ses dents s'entrechoquaient. Moule, en face de lui, ricanait: — Bonjour, monsieur Causson. Enchanté de faire votre connaissance. Mais vous avez tort de venir promener à cette heure-ci, au bord de l'eau. Il fait frais. C'est une imprudence d'avoir défilé votre blouse; ramassez-la donc.

« Frissonnant, éperdu, le malheureux caissier regardait les mains dans une attitude de supplication désespérée et murmurait d'une voix étranglée: — Grâce!

« L'autre n'avait l'air ni de le voir ni de l'entendre.

« Allons, mon cher monsieur, en route! n'at-

tendons pas la nuit. Vous trouverez là-bas, à Joigny, un petit logement un peu étroit peut-être, mais bien sain, où l'on aura mille attentions pour vous... On vous soignera, on vous hébergera, et nous repartirons pour Paris dans une bonne voiture. Allons, en route!

Et il le poussait.

Causson n'opposait qu'une résistance passive, inerte, et continuait à implorer:

— Oh! je vous en prie, disait-il, laissez-moi!...

Vous êtes de la police, je vois bien! qu'est-ce que cela vous fait que je sois libre?... Laissez-moi. Vous direz que vous ne m'avez pas trouvé, que vous avez perdu mes traces.

— Ah! superbe! fit Moule, superbe.

La résistance devenait plus prononcée.

— Eh bien, qu'est-ce que c'est? s'écria l'agent de police; des manières! Excusez! Ah ça, finissons!

Il le poussa avec tant de violence qu'il lui fit faire trois pas en avant.

— Laissez-moi! cria Causson d'un accent où il y avait cette fois autant d'irritation que de prière. Laissez-moi, je ne veux pas qu'on me maltraite.

Une nouvelle poussée lui répondit.

Causson l'évita en partie, fit un demi-tour sur lui-même et tenta de s'échapper. Mais Moule le retenait par le bras. Les positions étaient changées: Moule, au lieu de pousser, tirait maintenant;

mais Causson tirait aussi de son côté.

— Vas-tu bien venir, canaille! cria l'agent de police.

— Ah! laissez-moi, à la fin! fit Causson. Je ne vous suivrai pas.

Et d'un geste brusque et violent il dégagna son bras et tenta de fuir. Il n'avait pas fait dix pas que Moule l'atteignait de nouveau, au bord de l'oseraie.

— C'est comme cela! s'écria Moule exaspéré, attends un peu.

Et il se mit à le secouer brutalement, à le tirer, à le frapper. Mais Causson s'était accroché à une touffe d'osier, et tous les efforts de Moule étaient en pure perte. Vainement celui-ci essaya de lui faire lâcher prise; vainement il tenta de lui ouvrir les doigts et lui laboura la peau avec ses ongles. Alors furieux, hors de lui, il se mit à le frapper à tort et à travers, à coups de pied, à coups de poing.

Un des coups dans la jambe fit hurler Causson de douleur. Il lâcha la touffe d'osier, mais pour se précipiter sur Moule, furieux comme lui.

Alors s'engagea une lutte terrible.

Moule était plus trapu, plus musclé; mais la douleur, la rage, le désespoir, doublerent les forces de Causson. Ils se frappèrent, s'étreignirent, ardents, impitoyables. Moule, sans faiblir, criait, appelait à l'aide; et chacun de ses cris augmentait la fureur de Causson. Enfin le pied du caissier

heurta contre un rejet de saule. Il trébucha, mais en entraînant Moule. Ils tombèrent tous deux.

La lutte continua par terre, plus acharnée s'il est possible.

C'était sur la berge, à quatre pas de la rivière, sur une surface qui s'en allait en pente. Chaque secousse, chaque soubresaut les rapprochait du bord. Ils ne s'en apercevaient pas.

Prendre le dessus, tout était là pour eux. Deux fois, Moule parut l'avoir: deux fois, Causson se dégagna...

Cependant, Causson faiblissait. Moule le sentit. Il redoubla d'énergie et domina une troisième fois son adversaire. Un peu plus, il allait lui poser un genou sur la poitrine.

Causson se vit perdu. Il fit un effort désespéré, suprême. Il souleva Moule, le fit pencher, et retomber. Moule se redressa et revint sur Causson; mais, du même coup, tous deux roulèrent, et ils sentirent en même temps une fraîcheur glacée: ils étaient dans l'eau.

La lutte n'en continua pas moins. Chacun s'efforçait de détacher son adversaire des gazons de la rive. C'était maintenant à qui noierait l'autre.

Mais les rôles étaient intervertis; tout l'avantage semblait appartenir au caissier. Moule, en effet, jetait des cris d'angoisse; il cherchait moins à attaquer qu'à enfoncer désespérément ses doigts dans la terre glaise et les gazons peles du bord.

en trouver jusque sur les marches du trône.»
Il y a donc, sous ce prétendu régime d'égalité, des coupables que la justice ne peut pas atteindre ! Nous avons déjà l'inviolabilité parlementaire qui n'est que momentanée, voici une inviolabilité nouvelle au sujet de laquelle l'opinion publique a le droit de réclamer des renseignements plus précis.

On lit dans l'*Intransigeant* :

« On annonce que M. Drumont est poursuivi par le parquet pour outrages à la magistrature, délit relevé dans son dernier livre : *La France juive devant l'opinion*.

Les suites de la laïcisation :
Le budget de l'Assistance publique de Paris est fort difficile à mettre en équilibre.

C'est ce qui résulte des dernières délibérations du conseil de surveillance de l'administration hospitalière.

M. Poubelle, préfet de la Seine, qui assistait à ces délibérations, n'a, avec les autres membres de la commission, trouvé qu'un seul moyen d'équilibrer le budget des pauvres : c'est de demander une augmentation de la subvention accordée par la ville de Paris.

Cette subvention devra très probablement être portée à 49 millions.

L'emplacement du château où naquit le roi Saint Louis se trouve dans la commune de La Neuville-en-Lez (Oise).

Monseigneur le duc d'Anjou, pour perpétuer le souvenir de son illustre aïeul, avait fait ériger une statue du saint roi sur l'emplacement même du château, détruit pendant les troubles de la Ligue. Le prince exilé vient de faire à la commune de Neuville l'abandon gracieux de ce terrain. De magnifiques allées, tracées avec le plus grand soin, contribuent à donner un aspect charmant à ce lieu solitaire.

Ce sera désormais une promenade publique pour les habitants de La Neuville et pour les nombreux visiteurs qu'y attire un pieux pèlerinage historique.

LE JEUNE DE SUCCI

Succi a commencé son jeûne l'avant-dernière nuit, à minuit et demi, en présence de six médecins et de représentants de la presse.

La séance a commencé par l'examen médical à huis clos du jeûneur, puis l'assemblée a été invitée à passer dans la chambre à coucher de Succi où on a lu les conditions du jeûne.

Succi s'engage à jeûner pendant trente jours. Pendant tout ce temps, il ne prendra que certaines eaux minérales et de l'eau de source froide, tiède ou chaude.

ÉTRANGER

ESPAGNE. — Une dépêche de Madrid dit que le ministre des affaires étrangères a

Le malheureux ne savait pas nager !

Causson s'en fut bien vite aperçu, il poussa un cri de joie : il était sauvé ! Sans plus chercher à remonter sur la berge, il se dégagea de l'étreinte de Moule, se lança en pleine eau et se mit en devoir de gagner la rive opposée.

Meis à peine avait-il fait trois brasses, qu'il aperçut au loin, sur cette même rive, trois paysans qui accouraient : ils seraient au bord avant qu'il l'eût atteint et s'empareraient de lui. Il revint donc à son point de départ.

Débarassé de Causson, Moule était parvenu, malgré le peu de prise que le terrain lui offrait, à remonter d'un pied. Encore un effort, et il allait être hors de l'eau.

Causson comprit le danger. Si Moule reprenait pied sur la berge, il était perdu, car il se trouvait barré à droite et à gauche. Il n'aurait plus d'autre ressource que de se livrer au courant, et tôt ou tard il lui faudrait bien aborder.

Il n'hésita pas : d'une brasse, il atteignit Moule, saisit une de ses jambes, arc-bouta les siennes contre le talus, et donna un vigoureux coup de jarret. Moule poussa un cri déchirant. Causson l'avait entraîné avec lui en pleine eau.

En ce moment, et tandis que les trois paysans arrivaient sur la berge de gauche, le galop sourd et précipité de deux chevaux résonnait sur celle de droite, d'où Moule venait d'être arraché.

fait à la Chambre une communication pour l'informer de la renonciation de l'Allemagne à l'établissement d'une station navale aux Carolines et à Palaos, ainsi que de la reconnaissance du protocole de Rome de 1885.

Le président de la Chambre a appelé l'attention des députés sur cet heureux événement.

Les renseignements officiels reçus au ministère de la marine confirment la nécessité qu'il y a à établir une station navale aux Carolines en raison de l'importance qu'aurait cet archipel en cas de guerre dans le Pacifique.

La renonciation de l'Allemagne termine heureusement pour l'Espagne l'incident des Carolines.

L'ALLEMAGNE ET LE ZANZIBAR

On télégraphie de Berlin au *Times* :

« Le bruit court que le gouvernement allemand projette de faire une nouvelle démonstration navale devant Zanzibar, afin de ramener le sultan à de meilleurs sentiments.

» Dans le cas où il s'y refuserait, ce qui paraît probable, il tombera sous le coup des décisions prises par la conférence des frontières de l'Afrique occidentale qui s'est réunie dernièrement à Londres. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 1^{er} décembre.

La liquidation s'achève dans les meilleures conditions pour les acheteurs. Nos rentes sont demandées : le 3 0/0 à 83.35 ; le 4 1/2 0/0 à 109.80.

La faveur dont jouissent les obligations Communales et Foncières à lots du Crédit Foncier ne se dément pas. L'approche du tirage du 5 décembre a motivé des demandes considérables sur les Communales 1879 et 1880, et ces titres ont bénéficié d'une avance notable. L'action donne lieu à des transactions très actives à 1.440.

La Société Générale a un marché très large au comptant où elle se traite couramment à 477.50. Les disponibilités s'emploient sur ce titre dont la hausse est loin d'être épuisée. Les acheteurs aux cours actuels peuvent encore compter sur une hausse de 25 à 30 fr. au minimum.

On traite la Banque d'Escompte en reprise à 556. Ce titre n'a pas encore acquis la plus-value à laquelle il a droit si l'on considère les résultats obtenus depuis le commencement de l'année. On ira rapidement à 600 si le marché tient compte de la situation de la société et de la valeur acquise par son portefeuille depuis le commencement de l'exercice.

La Papama est demandé de 422 à 423. Les obligations des divers emprunts se traitent à leurs plus hauts cours.

Les chemins de fer sont fermement tenus.

Nouvelles militaires.

Les *Tablettes des Deux-Charentes* annoncent que l'amiral Bergasse du Petit-Thouars a reçu l'ordre de se trouver à Toulon, le 28 décembre, pour y prendre, ce jour-là, le service de la préfecture maritime. L'amiral du Petit-Thouars emmène avec lui son chef d'état-major, M. le capitaine de frégate Péphau.

Par décret du 26 novembre, le *Journal*

Bientôt deux gendarmes apparurent. Eux aussi, ils avaient entendu des cris et ils accouraient.

XVI

En apercevant les gendarmes, Causson fut terrifié. Quoi qu'il pût advenir de Moule qui barbotait et perdait respiration, c'en était fait de lui, Causson : il n'échapperait que pour se faire appréhender.

— Courage ! crièrent-ils, vous le tenez, n'est-ce pas, le gendarme ? Faut-il aller à votre secours ?

Ce fut pour Causson un trait de lumière. On le prenait, lui, pour l'agent de police : il fallait donc que Moule fût le fugitif, le faussaire !

— Non, restez, cria-t-il. C'est inutile... J'en viendrai à bout, seul !...

En même temps, il pressait sur la nuque de Moule et lui tenait la tête sous l'eau. Quel instant ! quelle âpre volupté ! Se sauver et se venger du même coup ! Car il était sûr d'échapper maintenant, pourvu que les gendarmes persévérassent dans leur erreur. Et qui les en tirerait ?...

Quant à lui, il était excellent nageur ; il tenait Moule à sa discrétion, et l'empêcherait bien de parler de sirôt. Il ne voulait pas le tuer, mais seulement le mettre hors d'état de lui nuire, lui donner une rude leçon, le punir de l'avoir maltraité.

(A suivre.)

Militaire officiel est devenu le *Bulletin officiel militaire*.

L'adjudication publique du *Bulletin officiel militaire* a eu lieu avant-hier au tribunal de commerce de la Seine, au profit de M. Henri-Charles Lavauzelle, imprimeur militaire et directeur propriétaire du journal la *France militaire*.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

ÉLECTIONS AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAUMUR

Pour le renouvellement partiel de 1886.

Les élections pour le renouvellement partiel du Tribunal de Commerce de Saumur auront lieu le dimanche 5 décembre 1886, à la Mairie de chaque chef-lieu de canton.

Les électeurs sont vivement engagés à aller voter, afin de terminer ces élections au premier tour de scrutin.

Voici la liste des candidats :

Président : M. Eugène Lambert.

Juges : MM. Ernest Thoreau et Eugène Coutard.

Juges suppléants : MM. Ernest Mignon et Louis Viosonneau.

CHAMBRE CONSULTATIVE DES ARTS ET MANUFACTURES DE SAUMUR

Les électeurs de Saumur sont convoqués au dimanche 12 décembre pour le renouvellement de la série sortante des membres de la Chambre consultative des Arts et Manufactures composée de : MM. Regnard, Rattier, Loiseleur et Aristide Richard.

Le scrutin s'ouvrira à 9 heures et demie et sera clos à midi pour la série sortante.

Le second tour de scrutin, s'il en est besoin, se fera le 26 décembre.

CHAMBRE DE COMMERCE D'ANGERS

Les commerçants désignés sur les listes électorales révisées en 1886 pour le renouvellement partiel des membres de la Chambre de Commerce d'Angers se réuniront, le dimanche 12 décembre 1886, pour procéder à l'élection des membres destinés à remplacer ceux de la série sortante : MM. Marcheteau, A. Joubert et Ernest Thoreau.

Le vote aura lieu à chaque chef-lieu d'arrondissement. Le scrutin s'ouvrira à dix heures du matin et sera clos à quatre heures du soir. Le recensement général des votes aura lieu le mercredi 15, à une heure, à l'Hôtel-de-Ville d'Angers.

Les listes électorales sont publiées et affichées pendant dix jours dans toutes les communes du département, à partir du 27 novembre.

MUSIQUE MUNICIPALE.

La Musique municipale de Saumur donnera à ses souscripteurs le premier concert d'hiver, mardi prochain, 7 décembre, à 8 heures, dans les salons de la Mairie.

Programme.

1. *Le Pré aux Clercs*, fantaisie, par la Musique municipale.

2. *Deuxième Polonaise de Wicowski*, par M. Lynen, violon solo des Concerts populaires d'Angers.

3. *Les Tanneurs*, chansonnette, par M. Ripoché.

4. *Les Paysans*, chœur à 4 voix, de Saintis, par des amateurs.

5. *Le Voyage en Chine*, grande fantaisie, par la Musique municipale.

6. Fantaisie sur le *Pirate*, solo de violon, par M. Lynen.

7. *Début d'un conscrit*, chansonnette, par M. Ripoché.

8. Duo de Geng (*demandé*), violon et violoncelle, avec accompagnement de piano, par MM. Lynen, Roblot et Weber.

9. *Souvenir de Saumur*, polka, par la Musique municipale.

Le Chef de musique,
V. MEYER.

Le même programme sera exécuté le lendemain mercredi 8 décembre, de 8 à 10 heures du soir, dans les salons de la Mairie.

Prix d'entrée : 1 franc.

Nous lisons dans la *Petite France* :

« Saumur. — La représentation de *Faust*, lundi soir, a été un triomphe, peut-être sans précédent, pour la troupe d'opéra de

M. Neveu. La salle était comble et le public d'élite qui assistait à la représentation a vivement applaudi les artistes. »

« Angers. — La représentation de mardi soir a été très brillante, les artistes ont été bissés et rappelés à chaque acte. »

MONTSOREAU. — Les habitants de Montsoreau n'ont pas oublié l'agression sauvage dont l'un d'eux avait été victime de la part de saltimbanques qui avaient pu prendre la fuite.

La femme Leguyader qui l'avait frappé à coups de bouteille, et que le tribunal de Saumur avait condamnée par défaut à quinze jours de prison, était restée introuvable. Elle vient d'être arrêtée au Mans.

LE PONT DE ROCHFORT-SUR-LOIRE

Mardi 30 novembre, le pont de Rochefort-sur-Loire a été donné en adjudication à la préfecture.

Le maximum fixé par l'administration était de 440,000 fr.

MM. Lebrun, Pillié et Daydé, de Creil, ont été déclarés adjudicataires pour la somme de 424,880 fr.

Out en outre soumissionné : M. Eiffel, père de la future tour, pour 426,900 fr. ; la Société des ateliers et chantiers de la Loire, à Nantes, pour 457,744 fr. 54 ; les anciens établissements Catil, pour 543,000 fr.

Les entrepreneurs ont un laps de deux ans pour construire ce pont qui aura une longueur de 296^m,800 et comprendra six travées ; cinq seront établies sur le lit principal du fleuve et la sixième sur le petit bras.

La distance d'une pile à l'autre sera d'environ 50 mètres.

DÉLATION OFFICIELLE

Nous empruntons à l'*Anjou* la curieuse note suivante, qui vient d'être adressée aux instituteurs :

INSPECTION PRIMAIRE DE...

Note de service

Monsieur l'instituteur communal de... est prié de vouloir bien m'adresser par retour du courrier un rapport faisant connaître :

1^o Si la maison de l'école congréganiste des filles a été construite avec les fonds de la commune et de l'Etat.

2^o Si cette maison a été donnée à la commune, et, dans ce cas, indiquer la date et les clauses précises de la donation, ainsi que le nom du donateur.

3^o Si cette maison est louée et les conditions de la location.

4^o Si cette maison est prêtée et les conditions détaillées du prêt.

Ce rapport devra être certifié exact par le maire de la localité.

Le 19 novembre 1886.

L'inspecteur primaire,
(Signature illisible.)

LA MISSION JAPONAISE A NANTES

La mission japonaise dont nous avons signalé, il y a quelque temps, la présence à Paris, visite en ce moment le Sud-Ouest de la France. Ces jours derniers, elle se trouvait à Angoulême, elle est allée ensuite à Bordeaux, puis est partie pour Nantes.

Cette mission est dirigée, comme on sait, par le comte Sai Go, ministre de la marine du Japon.

On lit à ce sujet dans l'*Espérance du Peuple* :

« La mission japonaise, dont nous avons annoncé le débarquement à Bordeaux, est arrivée mardi à Nantes, par le train de 4 heures 56 ; elle se compose du ministre de la marine japonaise Sai Go et de huit fonctionnaires de l'administration supérieure.

» La mission a été reçue à la gare par M. le préfet et M. le maire de Nantes, un délégué de la légation japonaise venu de Paris et un ingénieur des chantiers de la Loire.

» Le ministre de la marine a pris place dans la voiture de M. le préfet qui l'a accompagné à l'hôtel de Bretagne.

» Hier, les Japonais ont visité les principaux monuments de la ville et les chantiers de la Loire. M. le préfet leur a offert hier soir un dîner à la préfecture.

» La mission japonaise ira visiter aujourd'hui les chantiers de la Loire à Saint-Nazaire. Un train spécial la ramènera à Nantes ; elle partira pour Paris par l'express de 7 h. 35.

» Elle se propose de visiter les principaux ports de France. »

Étude de M^e PAUL PROUX, commis-saire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

CONTINUATION

De la vente mobilière, au village de Riou, commune de Rou-Marson, Dans une maison appartenant à M. PERRAUD, Le dimanche 5 décembre 1886, à midi.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION, Le mercredi 29 décembre 1886, à 1 heure,

LA PROPRIÉTÉ

DE LA

Chauvellière

Située communes de Turquant, Montsoreau et Fontevault,

D'une contenance de 20 hectares environ, On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur (Maine-et-Loire), et de M^e JAMES, notaire à Saint-Etienne-de-Corcoué (Loire-Inférieure).

A VENDRE
à l'amiable,

LA

Terre du Grand-Bois

Située commune de Saint-Colombin (Loire-Inférieure),

Contenant 150 hect. en un seul tenant, dont 20 hect. en vigne d'excellente qualité.

Cette propriété comprend maison de maître, vastes servitudes, 3 grandes métairies et 4 bordures.

Belle chasse, pêche. Un chemin de fer projeté desservira le Grand-Bois d'ici quelques années.

On ne pourra visiter la propriété sans un permis délivré par l'un ou l'autre des notaires chargés de la vente.

S'adresser à M^e LE BARON ou à M^e JAMES. (712)

Étude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le DIMANCHE 5 DÉCEMBRE 1886, à une heure du soir, dans une maison située au Coudray, habitée par la veuve BOUCHARD-GENEVRAIE.

Il sera procédé par le ministère de M^e HACAULT, notaire, à la vente aux enchères publiques des meubles meublants et objets mobiliers, dépendant de la communauté ayant existé entre M. et M^{me} Bouchard Genevraie, à la requête de la veuve Bouchard, tant en son nom personnel qu'au nom et comme tutrice légale de ses enfants mineurs.

On vendra notamment :

Pelles et pincettes, réchaud, vaisselle, batterie de cuisine, chaises, huches, tables, coffre, armoires, bois de lits, paillasse, couvertures, couvertures et rideaux, linge de corps, vêtements, portières, malle, vaisselier, charrette, carriole, équipage de cheval, rouleau et sa mouture, tonne, bouteilles vides, vieux fûts et autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

AVIS

AUX

Propriétaires de Chevaux

Pour gérer promptement :

Seimes, Bièmes, Javards, Crevasses, Crapauds,

EMPLOYEZ

L'Onguent Souverain de A. PAJOT.

Seule Maison de vente,

L. BONNEAU

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 7 et 9, SAUMUR.

On trouve en la même maison : Brosse-rie, Cirage pour harnais, Eau de cuivre et tous articles pour l'entretien des voitures et harnais ; Encau-tique pour parquets et le Chromo extra siccatif pour carrelage ; Plumeaux et Eponges, Verres à vitres, etc., Couleurs et Vernis.

ON DEMANDE A ACHETER des lapins de garenne.

Adresser les offres au bureau du journal. (784)

ON DEMANDE un premier rédacteur pour un journal conservateur monarchiste de province, dans sa cinquante- roisième année de publication, paraissant six fois par semaine.

Prière de transmettre les demandes à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris, aux initiales T. P.

AVIS

ON DEMANDE une personne, dame veuve ou demoiselle, d'un certain âge et d'une honorabilité parfaite, capable de tenir à Saumur un salon de lecture, diriger l'intérieur d'une maison et s'occuper au besoin de l'instruction de jeunes enfants.

S'adresser à M^e CHICOTEAU, notaire à Loudun, ou à Saumur, rue Basse-Saint-Pierre, 18. (738)

Raccommodages et travaux neufs courants, cousus à la main. S'adresser, 13, Montée-du-Fort, en face la Retraite.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine : GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgement du foie et de la rate, obstructions viscérales.

HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence. GÉLÉSTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, etc.

HAUTERIVE. — Prescrite comme Géléstins. Administration de la C^{ie} concessionnaire : PARIS, 8, Boulevard Montmartre.

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

ENGELURES

Guérison en DEUX JOURS par le Baume Français Blot

PRIX : 1 FR. 25

Dépôt à Saumur, pharmacie GABLIN, 25, rue d'Orléans.

LA Réglisse Sanguinède

GUÉRIT

les Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesse d'Estomac et facilite la Digestion.

0^e75 dans toutes Pharmacies.

CIDRES

M. CÉLESTIN SATABIN tient à la disposition de ceux qui voudront bien l'honorer d'une commande, des *Cidres et des Poirés de Bretagne et de Normandie* de premiers qualité, livrables en fûts, depuis 25 à 225 litres. S'adresser maison PICHAT, rue de l'Abattoir, cave n^o 8. (764)

JOURNAL D'AFFICHES

5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE PARAISSANT LE DIMANCHE Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries. Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie. ADMINISTRATION: Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

SUR MESURE :

Vêtements en CAOUTCHOUC POUR HOMMES ET POUR DAMES Tissus imperméables Anglais et Français

AUX ÉLÉGANTS

CHEMISERIE MODÈLE

SAUMUR — 43, rue du Portail-Louis — SAUMUR.

EN VENTE

ALMANACH DE MAINE-ET-LOIRE

(Arrondissement de Saumur)

P. GODET

Éditeur, Imprimeur-Libraire.

Se trouve également aux librairies DÉZÉ, JAVAUD, GUILLEMET et GIRARD, à Saumur, et chez M^{me} veuve FILLOCHEAU, libraire à Doué-la-Fontaine.

Prix : 10 centimes.

SANS PALAIS NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 1^{er} DÉCEMBRE 1886.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Coture préc ^e	Dernier cours.		Coture préc ^e	Dernier cours.		Coture préc ^e	Dernier cours.		Coture préc ^e	Dernier cours.
3 %	83	83 40	Est	802 50	802 50	OBLIGATIONS.			Gas parisien	527	
3 % amortissable	84 25	86 15	Paris-Lyon-Méditerranée	1250	1250	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	525	530	Est	395 25	388 50
3 % (nouveau)	83 10	83 15	Midi	1180	1180	— 1865, 4 %	530	539 50	Midl	394	390
4 1/2 %	104 10	104	Nord	1600	1612 50	— 1869, 3 %	411	413	Nord	399	398
4 1/2 % (nouveau)	109 05	109 30	Orléans	1325	1330	— 1871, 3 %	403	403	Orléans	395 50	396 50
Obligations du Trésor	515	520	Ouest	872 50	872 50	— 1875, 4 %	514 50	515	Ouest	395 50	395
Banque de France	4275	4300	Compagnie parisienne du Gaz	1465	1470	— 1876, 4 %	515 50	515 50	Paris-Lyon-Méditerranée	394 75	395
Société Générale	475	477	Canal de Suez	210 25	2110 50	Bons de liquid. Ville de Paris	528	527 50	Paris-Bourbonnais	394 50	395
Comptoir d'escompte	1040	1038 50	C. g ^{en} . Transatlantique	845	546 25	Obligations communales 1870	477	478	Canal de Suez	389 50	
Crédit Lyonnais	392 50	391 25	Russe 5 0/0 1870	100	100	Obligat. foncières 1879 3 %	478 75	479			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1437 50	1442 50				Obligat. foncières 1883 3 %	388	388			
Crédit mobilier	301 35	305									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS						
STATIONS	Expr.	Omn.	Mixte	Mixte	Expr.	Omn.
Saumur(Orl.)	2 06	6 53	»	»	1 39	4 16
Saumur(État)	»	6 50	8 31	10 31	»	4 13
Nantillyhalte	»	7 03	8 37	10 45	»	4 26
Varr.-Chacé	»	7 09	8 42	10 53	»	4 32
Brézé-s.-Cyr	»	7 17	8 52	11 01	»	4 38
Montreuil(a)	2 34	7 29	9 19	11 15	2 67	4 52
— (dép.)	2 36	7 33	»	11 24	2 09	4 58
Thouars	»	2 55	7 59	»	11 57	2 28
Loudun	»	»	8 10	»	3 16	2 52
Poitiers	»	»	16 33	»	3 10	»

SAUMUR — MONTEUIL — DOUÉ					
STATIONS	Omn.	Mixte	Omn.	Omn.	Omn.
Saumur(Orl.)	6 53	»	4 16	»	8 31
Saumur(État)	6 50	8 31	4 13	»	8 30
Nantilly	7 03	8 37	4 26	»	8 43
Montreuil(a)	7 29	9 19	4 52	»	9 08
— (dép.)	7 34	9 29	5 01	»	9 10
le Vaudelnay	7 45	9 40	5 11	5 17	10 11
Baugé	7 56	9 50	5 20	5 44	10 22
Doué	8 05	9 57	5 27	6 20	10 31

SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.						
STATIONS	Mixte	Mixte	Expr.	Omn.	Omn.	Expr.
Saumur(Orl.)	7 57	11 54	1 33	3 06	5 42	10 5
Vivry	8 10	12 09	»	3 19	5 54	»
Blou	8 19	12 18	»	3 27	6 03	»
Vernantes	8 33	12 31	»	3 40	6 14	»
Noyant-Méon	8 59	12 59	2 11	4 04	6 39	11 45
Chât.-d.-Lor.	10 07	2 14	2 57	5 09	7 45	12 32

LIGNE D'ORLÉANS

SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS						
STATIONS	Expr.	Omn.	Omn.	Omn.	Expr.	Omn.
Saumur	3 08	6 53	9 13	1 21	3 28	7 15
St-Martin	»	7 08	9 26	1 35	»	7 27
St-Clément	»	7 15	9 33	1 40	»	7 34
Les Rosiers	»	7 23	9 41	1 47	»	7 41
La Ménitré	3 31	7 35	9 53	2 01	3 52	7 50
Angers	3 38	7 43	10 01	2 10	4 00	8 00

SAUMUR (ORLÉANS) — TOURS

STATIONS	Omn.	Omn.	Expr.	Omn.	Omn.	Expr.
Saumur	3 26	8 21	9 26	12 46	4 34	7 04
Varennes	»	8 24	9 27	1 01	4 49	7 18
Port-Boulet	3 49	8 45	9 45	1 13	4 59	7 30
La Chapelle	»	»	»	1 24	5 17	7 44
Langeais	4 26	9 29	10 09	1 52	5 50	8 15
Tours	5 05	10 12	10 40	2 25	6 40	9 11

COFFRE-FORT
DE LA
MAISON HAFFNER AÎNÉ
Seul représentant pour le département de Maine et Loire.
PAUL GODET
IMPRIMEUR, SAUMUR.